



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Yamaska que le *Règlement numéro 2023-364 concernant le comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Yamaska et abrogeant le règlement numéro 97-82* a été adopté par le conseil de la MRC le 15 mars 2023. Ce règlement a pour objet de déterminer la constitution du comité consultatif agricole, ses fonctions et certaines modalités de fonctionnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 76, rue Dufferin, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 21 mars 2023.

La directrice générale et  
greffière-trésorière,

(Signé)

Johanne Gaouette